# Pays du Gier

#### REGLEMENT DE L'ACTIVITES BEBES-NAGEURS

#### **CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL ANDRE CHAZALON**

Tel: 04-77-75-82-42 / paysdugier.org / piscine.gier@paysdugier.org

#### **SAISON 2025 / 2026**

L'activité bébés nageurs est destinée aux enfants de 4 mois à 6 ans. Chaque séance dure 30 minutes où parents et enfants s'adonnent aux joies de l'eau, dans un petit bassin chauffé à 32°C et aménagé. Le nombre de places est limité à 20 bébés, pour les cours du lundi soir et à 12 enfants pour le jardin aquatique le mercredi matin.

Les cours se déroulent durant l'année scolaire. Ils s'interrompent pendant les jours fériés et les petites vacances.

Une carte d'accès « animation » permet l'accès aux tripodes. Celle-ci est nominative et ne peut être utilisée par une tierce personne quel qu'en soit le motif.

Le paiement de la 2<sup>ème</sup> période sera demandé entre 24 novembre et le 2 décembre 2025 et celui de la 3<sup>ème</sup> période entre le 2 et le 10 mars 2026.

	<b>MERCREDI</b> Jardin aquatique au grand bassin			
17h15 à 17h45	17h45 à 18h15	18h15 à 18h45	18h45 à 19h15	10h45 à 11h15
Bébés nés en 2024 et 2025	Bébés nés en 2023 et juillet à décembre 2022	Bébés nés en 2021 et de janvier à juin 2022	Créneau famille	Enfants de 5 à 6 ans

#### **DEROULEMENT DE L'ACTIVITE SUR L'ANNEE**

Au cours de l'année scolaire, des séances pourront être annulées par le Centre Nautique pour raisons exceptionnelles. Celles-ci seront récupérées et organisées en fin de période ou d'année scolaire. Un calendrier, mis à jour en cas de report d'un cours, est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'équipement. Ce calendrier fera foi en cas de contestation.

Aucun remboursement de séance ne saurait être admis quel que soit le motif. Pour une absence supérieure à 4 séances consécutives pour raison médicale il est toutefois possible de bénéficier d'entrées publiques gratuites équivalentes en valeur aux séances non effectuées. La demande devra être adressée au Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, ZAC de Bourdon, 42400 Saint-Chamond, au plus tard le 31 mai 2026, à l'attention du Président du SIPG et accompagnée d'une photocopie du certificat médical. Passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en compte.

En cas d'absence à 2 séances consécutives non signalées, l'intéressé(e) peut perdre le bénéfice de son inscription au profit d'une personne inscrite sur la liste complémentaire.

La carte d'activité « bébés-nageurs » comprend 1 entrée enfant et 2 entrées adultes accompagnateurs. Il n'est pas accepté de venir dans le bassin d'activité avec un 2ème enfant non inscrit à l'activité. Dans le cas d'un 2ème enfant non inscrit dans cette activité et ayant moins de 16 ans, celui-ci doit être accompagné par un adulte différent de ceux participant à l'activité (application du Règlement Intérieur). En cas d'impossibilité, les parents doivent prendre leurs dispositions et venir uniquement avec l'enfant inscrit en activité bébés-nageurs.

#### **DEROULEMENT D'UNE SEANCE**

L'accès dans les vestiaires est autorisé 15 minutes avant le début de l'activité et l'entrée dans l'eau se fera en présence du MNS animateur.

Les bébés nageurs inscrits en cours ne sont pas autorisés à rester dans le bassin d'activité après le cours.

Pendant les cours du lundi, le parent accompagnateur doit rester avec le bébé lors de l'activité. En aucun cas, il doit se trouver dans un autre bassin.

#### MODALITES D'INSCRIPTION

#### 1/ Préinscription des bébés en cours lors de la saison 2024-2025 :

Période du 2 juillet au 29 août 2025 de 10h à 12h et de 17h à 19h avec dépôt en caisse du dossier d'inscription accompagné d'un chèque à l'ordre du Trésor Public. L'inscription sera refusée si le dossier n'est complet (liste des pièces ci-dessous).

Les pièces à présenter pour constituer son dossier d'inscription sont les suivantes :

- \* la fiche d'inscription et la fiche droit à l'image dûment complétées jointes en pages 4 et 5
- \* un justificatif de domicile de mois de 3 mois pour bénéficier du tarif « communes adhérentes »
- \* le questionnaire de santé du Centre Nautique dument complété joint en page 6

#### 2/ Nouveaux inscrits:

Inscriptions en ligne du 1<sup>er</sup> au 7 septembre pour les résidents des « communes adhérentes ». Inscriptions en ligne à partir du 8 septembre pour les résidents des « communes extérieurs ».

Les pièces à déposer sur le site pour constituer son dossier d'inscription sont les suivantes :

- \* un justificatif de domicile de mois de 3 mois pour bénéficier du tarif « communes adhérentes » \* la fiche droit à l'image dûment complétées jointes en pages 5 et le questionnaire de santé du Centre Nautique dument complété joint en page 6 (déposer les 2 documents sous la forme d'un seul fichier)
- L'inscription est valable 1 année. Celle-ci est limitée à une seule séance hebdomadaire. Les inscriptions par téléphone ou par courrier ne seront pas acceptées. En cas d'impossibilité d'inscription, un seul pouvoir sera délégué à une tierce personne, munie de vos justificatifs.

L'usager devra se conformer aux Conditions Générales de Vente en ligne du Centre Nautique.

#### **TARIFS**

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour du paiement de la prestation et sont les suivants :

Cours collectifs bébés nageurs			« Communes adhérentes » 2 <sup>ème</sup> bébé et plus		
10 séances	128,60 €	96,50 €	77,20 €		
1 séance	14,60 €	10,90 €	10,90 €		

Le paiement de la séance à l'unité n'est autorisé que dans le cas où l'usager commence l'activité en cours de période. Au moment de son inscription, celui-ci devra régler les séances restantes de la période en cours.

Les attestions pour les comités d'entreprise sont faites à la demande des parents et seront disponibles au plus tard à la première séance. Une seule attestation sera faite par enfant tenant compte du nombre de périodes effectuées.

L'inscription aux activités vaut pour le participant l'acceptation sans condition de l'ensemble des clauses du présent règlement.

#### **CALENDRIER PREVISIONNEL**

Pour rappel, un calendrier, mis à jour en cas de report des cours, est à votre disposition dans le hall d'accueil de l'équipement. C'est ce calendrier qui fera foi en cas de contestation.

Une animation est prévue le 15/12 avec la venue du Père Noël.

Créneaux bébés-nageurs du lundi :

1 <sup>ère</sup> période	08/09	15/09	22/09	29/09	06/10	13/10	Vac.	03/11	10/11	17/11	24/11	
2 <sup>ème</sup> période	01/12	08/12	15/12	Vac.	05/01	12/01	19/01	26/01	02/02	Vac.	23/02	02/03
3 <sup>ème</sup> période	09/03	16/03	23/03	30/03	Vac.	20/04	27/04	04/05	11/05	18/05	Férié	01/06

#### Jardin aquatique du mercredi 10h:

1 <sup>ère</sup> période	10/09	17/09	24/09	01/10	08/10	15/10	Vac.	05/11	12/11	19/11	26/11	
2 <sup>ème</sup> période	03/12	10/12	17/12	Vac.	07/01	14/01	21/01	28/01	04/02	Vac.	25/02	04/03
3 <sup>ème</sup> période	11/03	18/03	25/03	01/04	Vac.	22/04	29/04	06/05	13/05	20/05	27/05	

### Fiche d'inscription 2025 / 2026



Nom de l'enfant .....

NOM ET PRENOM DE LA MERE NOM ET PRENOM DU PERE

## BEBES NAGEURS ET JARDIN AQUATIQUE

# JOUR: CRENEAU:

PRENOM .....

DATE DE NAISSANCE TELEPHONE OU PORTABLE DES PARENT	s						
Adresse							
Adresse MAIL@							
CODE POSTAL         VILLE							
Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement concernant l'activité « Bébés Nageurs » et déclare accepter tous les articles sans réserve.							
□ Dans le cadre de la protection des données individuelles, J'accepte que le Intercommunal André Chazalon fasse un traitement des données saisies a l'inscription de mon bébé.							
☐ J'accepte que le Centre Nautique Intercommunal André Chazalon utilise téléphone portable et / ou mon adresse électronique à des fins d'informatio cours, fermeture de l'établissement, gestion administrative de mon inscription	ns (annulation						
Fait à le Signature							
PARTIE ADMINISTRATIVE							
Présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois pour bénéficier du tarif adhérentes »	« communes						
Questionnaire de Santé							
Fiche droit à l'image							
Paiement 1ère période Chèque □ Espèce □ CB □	Date :						
Paiement 2ème période Chèque ☐ Espèce ☐ CB ☐	Date :						
Paiement 3ème période Chèque □ Espèce □ CB □	Date :						
DOSSIER COMPLET							
	1						



et approuvé - bon pour accord »

#### FICHE DROIT A L'IMAGE

Conformément à l'article 372 du code civil, les père et mère exercent en commun l'autorité parentale. Sauf cas particulier d'autorité unique, l'autorisation doit être donnée par les deux parents.

<b>Domicilié(s) au :</b> adresse du domicile (x2 si les	
Autorise(ons) le Centre Nautique Interco	ommunal André Chazalon à filmer (et/ou elque nature que ce soit, lors de l'activité mineur(s) : nom(s) et prénom(s)
à utiliser, sans contrepartie de quelque : enfant(s) susmentionné(s) aux fins d'ur pédagogique.	nature que ce soit, l'image de mon (mes) n document à vocation purement
Cette autorisation exclut toute autre utili notamment dans un but commercial ou	isation de l'image de mon (mes) enfant(s), publicitaire.
Fait à : Le	:

Signatures des représentants légaux (père et mère) précédées de la mention « lu



DATE: le

# **Questionnaire de santé**

#### A remettre lors de votre inscription

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour pratiquer votre activité.

Répondez aux questions suivantes par oui ou par non* :	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1/ Un membre de votre famille est-il décédé d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avezvous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc) survenu durant les12 derniers mois?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent à l'ac	tivité.	
Pour les adultes :  Je soussigné(e) M/Mme  Atteste sur l'honneur avoir renseigné le questionnaire de santé ci-dessus et avoir rép  NEGATIVE à l'ensemble des rubriques.	ondu PAR	LA
Pour les mineurs :  Je soussigné(e) M/Mme atteste sur l'honneur avoir renseigné le que ci-dessus PAR LA NEGATIVE à l'ensemble des rubriques.		
Pour les adultes et les mineurs :  Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions, vous devez nous fourn attestant de l'absence de contre-indications à la pratique du sport, établi auprès d'un moins d'un an.		

**SIGNATURE:**